

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015 : DELIBERATION

N° 391

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N°42 : Validation de la programmation des travaux de voirie au titre du transfert de compétences « Voirie » à la CAMVS pour l'année 2015

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5216-5,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (C.A.M.V.S),

Vu la délibération n° 139 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Maubeuge a accepté de transférer la compétence « voirie » à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu les délibérations n° 313 du Conseil communautaire de la C.A.M.V.S en date du 31 mars 2015 et n°290 du Conseil Municipal de Maubeuge, en date du 22 juin 2015, relatives aux modalités de versement des fonds de concours prévues,

Vu la délibération n° 485 du Conseil Communautaire de la CAMVS, en date du 1^{er} octobre 2015 approuvant la programmation des travaux voirie à réaliser, entre autres, sur la Commune de MAUBEUGE,

Considérant que la loi susvisée met en place un dispositif de versement de fond de concours entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) à fiscalité propre et ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Considérant qu'en l'espèce, la CAMVS est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire et la création, l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Que le versement de fonds de concours en matière de voirie entre la C.A.M.V.S et ses communes membres a lieu depuis 2012.

Que désormais la participation de la Ville, au titre du fonds de concours auprès de la C.A.M.V.S., est fixée à hauteur de 50% de la part nette supportée par l'E.P.C.I.

Que le versement de fonds de concours est possible sur délibérations concordantes prises à la majorité simple des Conseils municipaux concernés et du Conseil communautaire.

Que, plus précisément, la convention prévoyant les modalités de versement des fonds de concours stipule « *une fois le programme arrêté par le Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S, chaque Conseil Municipal intéressé par les travaux délibère de façon concordante sur ledit programme des travaux.* »

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la programmation prévisionnelle des travaux d'investissements de voirie pour l'année 2015 présentée ci-dessous ;

Programmation prévisionnelle des travaux d'investissement de voirie 2015	
Voies	Montant TTC
Rue des Minières	102 263 €
Rue des Ecoles	46 865 €
Rue du Faubourg Saint Quentin	248 113 €
Rue Guynemer	139 805 €

Total

537 046 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer tous documents et actes relatifs à la validation de la programmation des travaux de voirie au titre du transfert de compétences « Voirie » à la CAMVS pour l'année 2015

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY